

Le gouvernement prévoit de présenter sa réforme de retraites le 15 décembre prochain. Le mouvement social de l'hiver 2019 avait pourtant montré l'opposition de la population et des personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et la Recherche à la casse de notre système de retraites par répartition.

La propagande du gouvernement s'appuie sur la crainte d'un déficit croissant des retraites. Or c'est un mensonge : on note un léger excédent en 2021 (0,9 milliard) et en 2022 (3,2 milliards), les dépenses sont quasiment stables (+ 0,1 point de PIB). La baisse des recettes de l'État est provoquée par l'austérité salariale et les exonérations de cotisations. Pour réduire le déficit budgétaire, le gouvernement pourrait faire le choix d'augmenter les impôts et les cotisations sociales supprimés pour les très riches (suppression de l'ISF, plafonnement de la taxation des dividendes, suppression d'impôts de production, fraude fiscale et sociale des très grandes entreprises, laxisme à l'égard des paradis fiscaux, exonération de cotisations sociales jusqu'à 2,4 fois le SMIC, etc.) et de taxer les superprofits.

Le ministre de la Fonction publique a affirmé à l'Union syndicale Solidaires dont SUD éducation est membre que le calcul des pensions de retraites sur les 6 derniers mois de la carrière ne seraient pas remis en cause. Néanmoins le recul de l'âge de départ en retraite annoncé par la Première Ministre est inacceptable. Ce report ne tient pas compte de l'espérance de vie en bonne santé (64,5 ans pour les hommes et 66 ans pour les femmes) et c'est une véritable sanction pour les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et la Recherche qui n'ont de cesse de dénoncer des conditions de travail dégradées et des salaires trop bas. Les personnels qui partiront avant l'âge de départ légal verront leur pension amputée. Cette future réforme conduit à une paupérisation croissante des retraité·es.

Le ministre de la Fonction publique reste encore vague sur le traitement qui sera fait aux personnels contractuels qui composent pourtant 25% des effectifs de l'Éducation nationale et plus de 35% de l'ESR et qui ne bénéficient pas du même système de retraites que les fonctionnaires. De même, le gouvernement n'a prévu aucune mesure visant à combler les inégalités de pension entre les hommes et les femmes.

Pour SUD éducation, le gouvernement doit renoncer à cette future réforme des retraites et au recul de l'âge de départ à 65 ans. Les personnels de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et la Recherche n'accepteront pas cette nouvelle attaque.

SUD éducation défend avec son Union syndicale Solidaires un système de retraite sur la base d'une solidarité intergénérationnelle et redistributive.

SUD éducation revendique :

- la retraite à 60 ans (et 5 ans de départ anticipés en catégorie active), la retraite à taux plein sans décote sur la base de 37,5 annuités, pas de retraite en dessous du SMIC et le SMIC porté à 1700 euros net,
- la remise en cause des 75 Mds€ de cotisations sociales
- la mise en place d'une cotisation sociale sur les dividendes
- l'égalité salariale Femmes/Hommes par la revalorisation des filières féminisées
- le partage du travail : 32H sans perte de salaire ni flexibilité